

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2024

Date de convocation : 20 mai 2024

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10

Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Anne LANGARD, Nadine LECOMTE, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés :

Bruno CARLIER (sans pouvoir), Victoire DUFRESNE (avec pouvoir donné à Nadine LECOMTE), Karine MAUREY (avec pouvoir donné à Linda GUITTET), Philippe RUMINY (sans pouvoir), Laurent SUBLARD (avec pouvoir donné à Astrid CONSTANTIN).

Membres votants : 10
Membres représentés : 3

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Astrid CONSTANTIN

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Dans un souci de qualité comptable, il convient d’apurer le compte 203 (frais d’études) et rattacher les études aux travaux.

Les conseillers municipaux sont invités à adopter la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessous :

Section d’investissement

Dépenses :

Chapitre / Article	Intitulés	Budget primitif voté	Réalisé et Reste à réaliser	Montant DM
041-2131	Travaux mairie	0	30 627.11	30 627.11
041-2158	Travaux de réfection escalier	0	3 000.00	3 000.00
			TOTAL	33 627.11

Recettes :

Chapitre / Article	Intitulés	Budget primitif voté	Réalisation (prévisionnel)	Montant DM
041-203	Frais d’études	0	33 627.11	33 627.11
			TOTAL	33 627.11

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l’instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu la délibération du 4 avril 2024 adoptant le budget primitif pour l’exercice 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune,
Après avoir délibéré, les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité la décision modificative n° 1.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.